

Dimanche 23 Septembre

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Année 1827. — N<sup>o</sup>. 225.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., par trimestre, pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensbergk.

## GAZETTE DE LIEGE.

### VALACHIE.

Bucharest, le 28 août. — Le prince Ghika, qui est entré dans la dernière année de sa septennalité, ne jouit ni de la popularité ni de l'estime des boyards, pour avoir strictement suivi les instructions de M. Akenan, agent autrichien. Ce hospodar, qui aspire à une seconde nomination, s'est empressé de se rendre incognito chez M. Metzaki, le jour même de son arrivée dans notre ville, mais il fut, dit-on, reçu froidement. Cependant le second consul russe est allé aussi lui rendre sa visite en particulier. Le premier dimanche, M. Metzaki se rendit solennellement à la cour, en qualité de consul: tous les boyards y étaient assemblés. Après les cérémonies d'usage, le consul prit la parole, et prononça un discours à peu près conçu ainsi :

« Vous connaissez toutes les dispositions et bonnes intentions de mon souverain l'empereur de Russie, Nicolas I<sup>er</sup>, protecteur des deux principautés de la Valachie et de la Moldavie. Il désire voir ces pays dans la prospérité. Il me charge d'exprimer ses vœux aux prince et boyards, qu'il regarde comme les pères du peuple, destinés par le Très-Haut à faire son bonheur, il recommande à vos soins cette partie du peuple qui, par ses travaux utiles, fait la prospérité de la patrie. Il souhaite que les boyards prennent toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'administration du pays, le peuple a besoin d'un soulagement dans les contributions imposées par le gouvernement; il s'attend avec impatience à voir cette principauté florissante. Je vous prie de me dire ce que je suis chargé d'instruire particulièrement S. M. de ce qui se passe dans le pays où elle a daigné me placer. » La cérémonie finie, M. Metzaki est retourné chez lui dans la voiture du prince, d'après les coutumes du pays.

Tous les boyards qui s'étaient retirés pour passer l'été dans leurs terres sont appelés dans la capitale; des réunions fréquentes ont lieu à la cour; le principal objet de ces assemblées est une réforme, désirée depuis long temps, dans l'administration. Dans une des séances, on est parvenu à obliger, à la pluralité des voix, le prince de renoncer à la formule en usage à la tête des décrets: *Nous ordonnons et notre ordonnance est, etc.*

Les décrets doivent commencer désormais par la formule simple et dépouillée de toute démonstration de pouvoir. *Nous jugeons à propos, etc.*

L'hospodar réunissait jusqu'à présent dans sa personne le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire; quant au pouvoir législatif, on suivait strictement le droit romain, auquel aucun des princes n'avait osé toucher; les coutumes du pays, introduites de temps immémorial, faisaient le reste. Le prince Caratza a fait publier le premier, avec le consentement et l'approbation du reste des boyards, un très-petit Manuel en forme de code, qui comprend les matières de la législation les plus ordinaires et d'usage journalier. De ces deux pouvoirs législatif et judiciaire, il ne reste plus aujourd'hui au prince que celui qu'a la cour de cassation en France; cependant le prince conserve encore le droit de présider le sénat des véltizes.

Dans cette séance à jamais mémorable dans les annales de la Valachie, à cause du pas que les boyards viennent de faire, le prince Ghika se crut offensé dans sa dignité et se retira de la séance, en disant qu'il donnerait sa démission, mais il n'en a rien fait: les boyards continuèrent leurs délibérations avec un sang-froid que personne ne s'attendait à trouver dans le caractère de ces hommes qui jusqu'à présent n'avaient jamais montré une décision ferme. Dans les séances suivantes, on fixa une somme pour l'entretien des écoles et les honoraires des professeurs; tous les couvens doivent contribuer, chacun suivant ses revenus, pour l'organisation et le maintien de ces établissements. On délibère encore sur la forme à donner aux tribunaux. La grande question sur l'élection et la nomination du prince n'est pas encore touchée: à en juger par les conversations, les jeunes gens souhaitent qu'on étende le droit d'élection à toutes les classes aisées; mais les plus âgés parmi les boyards, vieillards déjà dans les principes de l'aristocratie, prétendent qu'il faut suivre servilement le traité d'Ackerman, et laisser l'élection du prince exclusivement à la volonté des boyards. (Const.)

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Madrid, le 8 septembre. — Il arrive tous les jours des estafettes venant de Barcelonne et du reste de la Catalogne. D'après le compte rendu que S. M. a reçu le 4 de ce mois, les forces totales des insurgés s'élevaient à 17,000 hommes le 31 août.

Don Josef Manso, brigadier des armées de S. M., a été obligé de se rendre à discrétion aux insurgés avec les 600 hommes qu'il commandait et les volontaires royalistes d'Igualada qui s'étaient réunis à lui par ordre supérieur. Le combat qui eut lieu à Igualada même a été peu sanglant, mais le brigadier Manso y a été grièvement blessé, et les rebelles vainqueurs ont fusillé le commandant des volontaires royalistes et deux de leurs officiers. Le résultat de cette affaire est la perte de 800 hommes pour le parti du roi, et une augmentation de 500 d'entr'eux pour celui des insurgés.

Les places de Lérida et de Tortose sont, depuis le 1<sup>er</sup>. et le 3 de ce mois, au pouvoir des insurgés.

Le régiment provincial qui était à Toro (vieux Castille) reçut l'ordre de partir pour Santona, et se mit en devoir d'exécuter cet ordre le 1<sup>er</sup> courant; mais le peuple se souleva, s'arma et demanda l'inquisition les armes à la main. Les autorités de Toro firent aussitôt revenir le régiment, qui était à peine à un demi-quart de lieue, et tout reentra dans l'ordre.

On écrit de Perpignan, le 12 septembre :

« Le maréchal-de-camp don Juan Antonio Monet, nommé par le roi Ferdinand commandant-général des troupes d'opérations dans la principauté de Catalogne, est arrivé le 10 à Barcelonne. Cet officier-général n'ayant pu continuer sa route par terre, a été obligé de s'embarquer à Tarragone.

« Les troupes de la junte de Mauresa occupent Villa-Franca et Reus. Le P. Pignal a fait son entrée dans cette dernière ville, à la tête d'un fort détachement de ces troupes, monté sur un cheval blanc et le sabre en main.

« Les troupes de la junte continuent le blocus de Gironne. La nuit dernière a été remarquable par de nombreuses décharges de mousqueterie que les rebelles ont faites sur la ville.

### ANGLETERRE.

Londres, le 18 septembre. — D'après un article du *Morning Chronicle*, l'empereur don Pedro, aurait écrit au roi d'Angleterre une lettre pour lui annoncer la nomination de l'infant don Miguel comme son lieutenant et régent futur du Portugal, et solliciter avec instance S. M., en sa qualité d'ancien ami et allié du Portugal, de faire tous ses efforts pour y maintenir la charte constitutionnelle, seul moyen de rétablir la tranquillité et empêcher le royaume de devenir la proie de ses ennemis. On apprend, continue ce journal, que S. M. a reçu très gracieusement cette lettre et que les affaires du Portugal, qu'on peut dans ce moment regarder comme dans une situation fort critique, ont été l'objet de délibération très sérieuses.

— Nous avons reçu des journaux de la Jamaïque jusqu'au 9 août et des gazettes de Bogota jusqu'au 13 juillet. Nous apprenons de ces feuilles que Bolivar était encore à Carthagène le 23 juillet, mais on pensait qu'il avait l'intention de marcher sur la capitale avec toutes les troupes qu'il pourrait réunir. Il avait donné à Paez l'ordre de se porter sur Bogota avec toutes les forces à sa disposition. La république de la Colombie est dans l'état le plus agité. Le district de Pasto, est en révolution par suite des intrigues du Pérou. On attribue la conduite de Bustamente à la même cause. Les journaux de Bogota se plaignent amèrement du Pérou et insistent sur la nécessité de faire partir sur-le-champ une armée assez forte pour punir le Pérou d'avoir refusé de payer les sommes stipulées pour la défense du pays contre l'Espagne, l'argent dû aux négocians colombiens et enfin pour avoir ajouté à ses outrages en essayant de révolutionner la Colombie.

(Globe and Traveller.)

— Des lettres de Bogota, en date du 14 juillet, disent que tout est tranquille dans cette ville, et qu'on attend avec beaucoup d'intérêt l'arrivée de Bolivar. (Idem.)

### FRANCE.

Paris, le 19 septembre. — On a saisi, chez plusieurs libraires, un écrit intitulé: *Notice sur M. Manuel, ancien député de la Vendée*, 2<sup>e</sup> édition.

— La recette du comité grec de Paris s'est élevée, du 5 au 15 septembre 1827, à la somme de 6021 fr. 40 c. On y remarque de la part de M. Eichbann, président du comité alsacien, 4500 fr. et 300 fr. votés par le conseil général de la société de bienfaisance à Dijon.

PAYS-BAS.

Maestricht, le 21 septembre. — Le dépouillement des billets de vote pour compléter le collège électoral de cette ville, a été terminé hier, et offre pour résultat la nomination de Messieurs :

De Brouckère, conseiller d'état, gouverneur de la province.	Cools, marchand.
Kerens, ancien président, membre de la régence.	Joppen de Beegden, membre de la députation des états.
Polis, O., rentier.	Colpin, G., rentier.
Roosen, E. V., échevin.	Cruts, procureur criminel.
Pichot, E. D., échevin.	Destonvelles, avocat.
Reintjens, C. J., receveur de la ville.	Jessé, avocat.
Lenaerts, P. M. J., rentier.	De Guaita, receveur de l'enregistrement.
Brants, S., membre de la régence.	Cruts, P., marchand.

On voit, par ce qui précède, que d'après la marche ordinaire, la plupart des électeurs sortant ont été renommés. Les nouveaux élus sont MM. Cools, Colpin, Gruts, Destrouvelles et Cruts. Il nous est agréable de remarquer de pareils choix, malgré la tiédeur qui a régné dans nos élections. Nous nous plaignons aussi, en cette occasion, à rendre justice à l'exactitude et à la régularité avec lesquelles l'administration locale a fait procéder aux opérations électorales; ce qui ne paraît pas avoir été le cas dans toutes les villes. (J. de la province de Limbourg.)

LIÈGE, LE 22 SEPTEMBRE.

Hier au soir, le bruit s'est tout à coup répandu qu'on avait enlevé divers enfans, appartenant à des familles de Liège. Les auteurs de ces attentats, ajoutait-on, faisaient usage des moyens suivans : ils s'adressaient à un enfant qu'ils rencontraient dans la rue, le chargeaient d'une lettre, en lui remettant quelque monnaie. Arrivé dans la maison pour laquelle cette lettre était destinée, l'enfant y était retenu; quelques personnes ajoutaient qu'on les destinait à la marine et qu'on voulait en faire des mousses.

Ces bruits reçurent une nouvelle consistance, lorsqu'on apprit l'arrestation d'un homme qui venait, dit-on, d'être pris en flagrant délit.

Alors l'alarme devient générale et de nombreux rassemblemens se forment. Des parens qui n'avaient pas leurs enfans sous les yeux se rendent en hâte aux lieux où ils les supposaient.

Il en est venu pour s'assurer si de jeunes ouvriers et des apprentis travaillant dans nos ateliers s'y trouvaient encore au moment de cette terreur soudaine.

Nous avons cherché à remonter à la source de ces rumeurs et voici ce que nous avons appris.

On a enlevé, il y a environ 15 jours, à l'épouse Masset, rue Neuve, n° 605, Outre-Meuse, un enfant âgé de deux ans et demi.

Marie-Joséphine Duchesne, qui a demeuré dans les environs du pont d'Amercoeur et qui fréquentait la maison Masset, est la personne qu'on accuse de cet enlèvement.

Elle est d'une commune des environs de Liège. L'épouse Masset s'est rendue chez le bourgmestre de la commune où cette femme avait demeuré précédemment. Le bourgmestre lui a dit qu'il la connaissait et qu'elle sortait du dépôt de Raikem; que probablement la femme Duchesne avait enlevé cet enfant pour exciter, en mendiant avec lui, la commisération publique.

Voilà ce qui peut avoir donné lieu aux bruits qui circulent encore dans la ville.

La personne qu'on a arrêtée hier est M. Achille Courtois, professeur, demeurant rue sur Meuse. Se promenant l'après-dîner sur la place Saint-Lambert, il déchira quelques papiers et les jeta. Un de ses élèves, qui passait, les ramassa. M. Courtois lui dit de les laisser parce qu'il ne voulait pas qu'on lût ces papiers.

Aussitôt après il fut arrêté sur le Pont-d'Isle par un maréchaussée, auquel le nommé Ghaye, garçon de théâtre, l'avait désigné probablement comme auteur d'enlèvement d'enfants. Deux pompiers se sont joints à ce maréchaussée. Monsieur Chokier, greffier du tribunal de police, a cherché à leur faire sentir qu'ils allaient s'attirer une affaire et commettre une arrestation arbitraire. Les pompiers se sont retirés, mais le maréchaussée a voulu conduire M. Courtois à la caserne. Il y est arrivé toujours accompagné de M. Chokier, dont la conduite, dans cette circonstance, est digne des plus grands éloges.

La foule qui s'était rassemblée devant la caserne était considérable. M. Courtois, craignant l'exaspération du peuple, n'osait sortir. On pria l'officier de maréchaussée de faire dissiper ce rassemblement. Il répondit qu'il croyait imprudent d'employer à cet effet la gendarmerie; que cela portait toujours un caractère hostile. M. le commissaire Bastin, qu'on a été avertir, s'est rendu sur les lieux et s'est efforcé de déromper la foule. Il a accompagné, avec ses agens, M. Courtois jusqu'à son domicile.

On assure que ce dernier a rendu plainte en arrestation arbitraire contre le sieur Ghaye.

Personne n'hésitera à refuser toute croyance à ces ridicules rumeurs ainsi qu'aux motifs de ces enlèvements imaginaires. Aucun gouvernement policé ne se permet aujourd'hui d'aussi odieux attentats, et le gouvernement des Pays-Bas, est le dernier de ceux sur lequel de semblables soupçons peuvent planer. Ce que nous disons ici s'adresse à la classe la moins éclairée de notre population, chez laquelle on ne sait par quel hasard ces absurdités se sont répandues.

CANAL DE LA SAUVENIÈRE.

Les dangers que présente le voisinage des lieux marécageux sont connus; on sait assez que les miasmes délétères qui s'exhalent donnent naissance à beaucoup de maladies, et entrainés à ces terribles fièvres épidémiques, qui malgré tous les efforts de l'art, ravagent quelquefois des contrées entières; on doit ranger parmi les principaux devoirs d'une administration éclairée l'emploi de tous les moyens propres à prévenir les effets funestes de l'existence des marais, dans les lieux habités.

Depuis plus de douze ans une mare infecte subsiste au milieu de notre ville. Pendant près de six mois chaque année, le canal de la Sauvenière, réceptacle d'un grand nombre d'égouts qui y aboutissent de différens quartiers, est transformé en un marais de la nature la plus dangereuse.

L'existence de ce cloaque, qui révolte à la fois la vue et l'odorat, est pour l'étranger un perpétuel sujet d'étonnement, il se demande par quel mépris de la santé et de la vie des citoyens, on laisse exister ce réservoir de boues, à côté de la seule promenade que renferme une ville riche et populeuse.

On a mille fois à cette occasion accusé d'incurie l'administration locale. Le curage, et de tems à autre le renouvellement de l'eau, semblaient à bien des gens un moyen facile de prévenir toute espèce de danger; mais on répond à cela qu'il est impossible en été d'introduire les eaux de la Meuse dans le canal par suite de son manque de pente. Toutefois cet insurmontable obstacle n'est point évident pour tout le monde, et beaucoup de personnes persistent à croire que le curage et le renouvellement de l'eau étaient choses possibles, bien qu'il en eût coûté un peu d'argent, mais à leurs yeux l'argent est d'une faible considération où il s'agit de la vie des hommes.

On avait songé à autre moyen; c'était de couvrir entièrement le canal. Une large avenue s'étendrait alors du pied de l'amphithéâtre si pittoresque du Mont St.-Martin, jusqu'au quai d'Avroy, où l'on aurait pu faire de nouvelles plantations d'arbres, et le tout aurait formé une superbe promenade. On ne saurait disconvenir que ce serait là pour notre ville un embellissement notable.

On s'était arrêté à peu près à ce projet. On devait d'abord couvrir la partie du canal qui s'étend des Augustins au pont d'Avroy, et il semble, soit dit en passant, que des raisons de salubrité publique demandaient que les travaux commençassent par la partie du canal qui s'avance dans l'intérieur de la ville. Quoiqu'il en soit, le génie militaire, qui vit un boulevard dans les vieilles murailles d'Avroy, s'opposa à l'exécution de ce plan, par la raison qu'il annulait un des moyens de défense de la ville. Comme Liège n'est point une place de guerre, on fit quelques représentations, et le génie se désista en partie de son opposition. Il exigeait cependant que la ville fit l'acquisition de la maison, assez connue sous la dénomination de maison Bonhomme, et que ce bâtiment fut transformé en une espèce de fort. Le génie demandait encore, qu'en cas de guerre, la ville fit construire un fossé pour remplacer celui que forme le canal. Ces conditions parurent onéreuses à la régence, et elle ne crut point devoir les accepter. De nouvelles réclamations furent présentées à S. A. R. le commissaire-général de la guerre, qui demanda des renseignemens plus étendus. Un conseiller de la régence fut chargé de ce travail.

L'honorable conseiller a-t-il rempli l'obligation qu'il avait acceptée? L'opposition du génie militaire est-elle maintenue ou levée? C'est croyons nous, ce qu'il est difficile de savoir, vu le peu de publicité que l'administration donne à ses travaux et jusqu'ici nous n'avons parlé, nous mêmes que sur des ouï-dire, que nous avons lieu toutefois de croire fondés.

Espérons cependant que la faute n'est point à l'administration locale, si aucune décision n'est encore intervenue, et qu'elle en poursuivra une avec constance et énergie. L'affaire est importante pour notre ville. L'état provisoire du canal, ne saurait trop le répéter, est des plus dangereux, et un remède quelconque doit être promptement apporté à un mal qui menace d'empirer tous les jours. Durant les dernières chaleurs nous exhalaisons de la boue qui git au pied du pont d'Avroy, étaient absolument insupportables. Si depuis douze ans aucune maladie du genre de celle qui naguères a désolé Groningue (1) n'a pu

(1) On peut se rappeler que ce fut immédiatement après l'emploi du chlorure de chaux que la maladie de Groningue diminua d'intensité, circonstance qui donne beaucoup de poids à l'opinion qui attribue cette épidémie à l'infection.

Voici ce que nous lisons aujourd'hui, dans le Journal de la province de Limbourg :

« L'épidémie qui règne en ce moment dans plusieurs communes de la province, situées sur les deux rives de la Meuse, notamment à Eijsden, Leuth, Lancklaar, Stockheim, Dilsen, Rothen, Grevenbicht, Boro, qu'à Oirsbeek, Schinveld, etc. continue d'exercer ses ravages. Les parties basses et marécageuses en sont principalement atteintes, et d'après toutes les probabilités, l'existence de la maladie est due en grande partie à des exhalaisons qui se sont élevées des marais et étangs pendant les chaleurs de l'été.

« La maladie paraît être de la nature de celle qui a désolé, l'année dernière, nos provinces du nord; mais grâce au zèle que déploient différentes autorités, elle n'atteindra pas, nous l'espérons, un caractère aussi grave.

« L'année dernière, la même épidémie s'est aussi montrée dans diverses communes de la province: cette année elle reparait avec plus de violence et se répand plus au large. Ne serait-il pas possible, pour éviter le retour d'un pareil fléau, de procéder, en temps opportun, dans différentes communes, au dessèchement ou au moins à l'écoulement des marais et eaux stagnantes, qui paraissent lui donner naissance.

Parmi nous, ce n'est certes point une raison de croire que nous soyons toujours garantis. Si une calamité semblable venait à frapper notre ville, quelle terrible responsabilité peserait sur les magistrats imprévoyants qu'on aurait droit d'accuser d'avoir négligé les moyens d'assurer la salubrité publique. Nous n'émettons point ici une vaine crainte, que l'on consulte les gens de l'art tous s'étonnent de l'absence du mal.

## ÉCOLE INDUSTRIELLE.

GÉOMÉTRIE DES COURBES. — Cours de M. Devaux.

M. Devaux, ingénieur des mines, membre de la Commission administrative de l'École industrielle, ayant bien voulu se charger de donner deux leçons par semaine sur la géométrie des courbes, a ouvert son cours dimanche dernier.

Voici le discours qu'il a prononcé à cette occasion :

Si l'objet général des leçons que je vais entreprendre de vous donner est de vous rendre familiers le tracé et les propriétés les plus utiles de quelques courbes, surfaces et corps solides dont on fait un usage fréquent dans les arts, mon but particulier est de me mettre avec chacun de vous en relations directes et assez intimes pour m'attirer toute votre confiance, afin que si dans le cours de vos travaux journaliers vous vous trouviez arrêtés par quelque difficulté de tracé ou d'exécution, vous n'hésitez pas à m'en faire part. Souvent, je n'en doute pas, je ne pourrai point de prime-abord vous tirer moi-même d'embarras; mais alors je me transporterai avec un vrai plaisir dans vos ateliers, pour y étudier avec vous l'objet de vos recherches, et si le concours de la théorie et de vos connaissances pratiques ne nous conduit pas toujours à une solution simple et facile de la question, rarement, je l'espère, nous serons obligés d'y renoncer entièrement.

Quelle clarté que je m'efforce d'apporter dans les démonstrations que j'aurai à vous présenter, le cours que je vais faire se rattache trop étroitement à la connaissance de l'arithmétique et de la géométrie élémentaire, pour pouvoir être suivi avec fruit par ceux d'entre vous qui ne connaîtraient point ces deux branches des mathématiques. C'est pour cette raison que, malgré la satisfaction que j'éprouverais à réunir à mes leçons de nombreux auditeurs, je dois vous inviter, dans votre propre intérêt, à n'y assister qu'autant que vous possédez déjà ces premiers élémens, et dans le cas contraire à remettre à l'année prochaine l'étude des matières que je vais enseigner. Vous éviterez par là le découragement, suite inévitable des efforts pénibles et peut-être impuissans que vous devriez faire pour aborder sans ce secours l'étude de la géométrie des courbes.

Je dois encore un conseil bien important à chacun de vous en particulier, c'est d'écarter toute idée d'une fausse honte, en n'hésitant pas à provoquer de ma part des explications sur les points que vous n'auriez pas parfaitement compris, et pour atteindre plus sûrement ce but, le dernier quart d'heure de chaque leçon et au besoin le commencement de la leçon suivante seront destinés à revenir avec plus de détails sur les démonstrations qui n'auraient pas été complètement saisies par un ou plusieurs d'entre vous.

Je ne m'attacherai point à vous démontrer les avantages que la pratique peut retirer du secours de la théorie; votre présence ici m'est une preuve que vous partagez ma conviction à cet égard.

Je vous ai exposé en peu de mots, l'objet, le but et la marche de mon cours, ainsi que les connaissances premières que vous deviez avoir pour en retirer tout le fruit désirable. Il ne me restera qu'à vous prouver que le zèle et la ponctualité que j'apporterai à vous donner ces leçons, et par le bonheur que j'éprouverai si elles vous sont de quelque utilité, que mon but le plus cher est de répondre dignement à la confiance que vous voudrez bien m'accorder, et de parvenir à coopérer un jour à votre bien-être.

Les diverses leçons de l'École industrielle se donnent tous les jours à 8 heures précises du soir et le dimanche à 8 heures du matin. MM. Devaux et Dormal (arithmétique et géométrie). M. Raimont, (dessin linéaire et ornement.)

M. Daudelin recommencera son cours de mécanique industrielle le 1er. lundi de novembre.

Quoiqu'un grand nombre d'ouvriers suivent assez régulièrement les leçons, il nous semble, d'après notre population industrielle, qu'il devrait y en avoir d'avantage encore.

Si nous avions quelque chose à ajouter aux considérations que nous avons souvent exposées dans cette feuille pour engager les ouvriers à suivre ces utiles leçons et pour exciter les chefs d'établissement à leur en faire comprendre toute l'importance, nous renverrions aux fragmens de l'ouvrage de M. Dupin que nous publions ci-dessous. On y voit que ce n'est pas seulement au profit de la morale et de l'industrie que tourne l'instruction populaire, mais encore que ses résultats immédiats sont de fortifier la santé, d'ajouter au bien-être des classes qui ne se complaisent pas dans une honteuse ignorance.

Le commerce et l'industrie de Liège comptent trop d'hommes éclairés pour que le zèle de M. Devaux ne soit pas apprécié par eux. Ils sentiront tout ce qu'il y a de noble dans ce dévouement aux intérêts de la classe populaire, de la part d'un administrateur chargé de laborieuses fonctions.

Libiau.

LA PROPRIÉTÉ, considérée comme conséquence de l'instruction populaire.

M. Ch. Dupin, à qui l'on doit déjà tant d'utiles écrits, publie sous différents titres une collection d'ouvrages spécialement adressés aux classes populaires. Le premier qui a paru porte le titre de *Petit Producteur français*. Le second, qui est sous presse, est intitulé *Le Petit Propriétaire*. Le *Globe* en publie quelques fragmens qui sont empreints de cet esprit d'utilité qui distingue tous les ouvrages de M. Ch. Dupin. On retrouve encore dans *Le Petit Propriétaire* l'éloquent écrivain; mais on y remarque plus encore l'écrivain du peuple. Simple et clair, M. Dupin rappelle souvent la manière si originale, si naïve de l'immortel auteur du *Bon-Sens* et du *Bon Homme Richard*. Il y a tout lieu de croire que la Commission de la Société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire s'empressera d'adopter la précieuse collection que publie M. Dupin et qui se composera de cinq volumes.

Parmi les fragmens communiqués au *Globe*, nous avons surtout remarqué les passages suivans sur la propriété.

« On peut dire que la propriété suit les progrès de la civilisation.

« Si je veux reconnaître à quel point un peuple est avancé dans la perfection de l'état social, je n'irai pas voir ses palais, ses tableaux, ses statues; je visiterai ses humbles maisons et ses chaumières. Si j'y trouve le soin, l'ordre, la propreté, j'en conclurai que je suis chez un peuple très avancé, quel que soit d'ailleurs son goût dans les arts de luxe. Voilà le plaisir que j'éprouvais en visitant les petites maisons ou cottages de l'Angleterre, et les modestes maisons de bois de la Hollande.

« Depuis Madrid jusqu'à Amsterdam, je remarquai cette gradation de propreté dans les habitations des petits propriétaires, des paysans, et des prolétaires.

« La rogne, la gale, les poux, les punaises, accompagnemens habituels de la malpropreté, sont à peine des incommodités remarquées par delà les Pyrénées; on s'en plaint passablement dans les parties les plus reculées de la France; et le voyageur tremble encore à cet égard d'être hebergé dans certaines parties du centre et du midi: cette crainte a cessé presque en entier pour le nord.

« J'ai dit que la propreté de Paris l'emportait de beaucoup sur celle du midi: suivons notre route, et disons que Paris est encore prodigieusement sale en comparaison de quelques villes du nord, telles que Dunkerque, Calais, Lille, Douai, etc.

« Si je voulais faire un portrait hideux de la saleté qui souille encore certaines parties du territoire français, je peindrais les dégoûtantes demeures des montagnards auvergnats et des montagnards de la Haute-Loire; les hommes, les enfans et les cochons habitant la même cahute, le magasin au fromage mêlant ses odeurs putrescentes avec les exhalaisons des dégoûtans propriétaires et des animaux, leurs compagnons; je montrerais cette saleté même, et l'ignorance qu'elle décèle, donnant aux fromages d'Auvergne cette putrescibilité rapide qui les empêche d'être de garde, et de soutenir la concurrence contre les fromages faits par les habitans bien plus propres du Jura, de la Suisse et de la Hollande, parceque ces pays sont plus avancés dans la civilisation.

« J'ai dressé, par teintes blanches et noires, la carte de l'instruction populaire du royaume. Cette carte, à bien peu d'exceptions près, est aussi la carte de la saleté et de la propreté du royaume. Dans les départemens blancs, l'habitant des campagnes et des petites villes est propre; il est sale dans les départemens noirs. Pourquoi nous étonnerions-nous de ce rapport entre l'instruction et la propreté des peuples?

« La propreté résulte d'une attention de tous les jours, de toutes les heures, de tous les instans, à tenir en ordre tous les objets usuels, à mettre chaque chose à sa place, à la préserver des souillures, des cassures, des ébréchures insupportables à quiconque a le sentiment de la propreté. La raison, appliquée sans cesse au sentiment du bien physique, l'esprit d'ordre, l'esprit de conservation, l'idée constante de l'avenir, sont donc nécessaires dans le sein des familles, pour qu'on y conserve une exquise propreté. Or de telles idées, de telles habitudes, de tels sentimens ne peuvent exister généralement que chez des peuples où la raison du petit propriétaire et du paysan et du prolétaire est déjà fort avancée. »

## TAXE DU PAIN A LIEGE, du 22 septembre.

VILLE.	FAUBOURGS.
Pain de Seigle, 119 c. au-lieu de 18 c.	Pain de Seigle, 17-50 c. au-lieu 16-50
Pain de ménage, 26 c. au lieu 25-50	Pain de ménage, 22 c. au lieu 21
Pain blanc, 36-50 c. au lieu 335 c.	Pain blanc, 30-50 c. au lieu de 29 c.

## SPECTACLE.

Aujourd'hui dimanche, 23 septembre, pour la première représentation de MM. Benoni, Poulou, M<sup>de</sup> Benoni, M<sup>lle</sup> Estelle Bernardin, premiers danseurs et danses du grand théâtre royal de Bruxelles, ainsi que plusieurs sujets du ballet dudit théâtre; *Almaviva* et *Rosine*, ballet-pantomime en 3 actes, imité du *Barbier de Séville* de Beaumarchais, de la composition de M. Blache; précédé de la première représentation de *Vallet ou le petit fils d'un grand homme*, comédie vaudeville en un acte, de MM. Scribe et Mazère. Le spectacle commencera par le *Billet de Loterie*, opéra en un acte.

NB. MM. Benoni, Poulou, M<sup>des</sup> Benoni, Estelle et tous les sujets composant leur réunion chorégraphique ayant, lors de leurs débuts en cette ville, reçu l'accueil le plus flatteur du public, ils osent espérer qu'ils le mériteront de nouveau attendu qu'ils viennent lui offrir plusieurs ouvrages qu'ils ont montés pendant leur voyage, tels que ballets mythologiques, à sujets d'actions, etc., ce qui ne pourra que donner une très-grande variété à leur répertoire.

\* \* M. Drouhin, Elleviou, vient d'être engagé à Paris par M. Bernard, pour remplacer M. Campigny.

TEMPÉRATURE du 22 septemb. — A 8 heures du matin, 10 1/2 degrés; à une heure, 13 degrés.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE DE CHÈNÉE, LE 23 SEPTEMBRE 1827.

Hôtel du Pont-Neuf.

N. Painsmay a l'honneur d'informer le public, qu'il donnera BAL dimanche, lundi, mardi, jours de la foire, et jeudi pour la clôture. On y trouvera vins, rafraichissemens et restaurations. 58

Dimanche on jettera une rous de dindons, chez Pirnay, faubourg d'Amersœur. (65)

GRAND WAUX-HALL CHAMPÈTRE à la BOVERIE.  
Tous les Dimanches pendant la belle saison il y aura GRANDE HARMONIE. (875)

A l'occasion de la fête à Montegnée BAL, dimanche et lundi prochain, chez la dame V<sup>e</sup> Pasque, à la barrière dudit Montegnée; on y trouvera toutes sortes de rafraichissemens; et on y jettera une Roue de bons Dindons. (68)

ENSEIGNEMENT UNIVERSEL.

MÉTHODE DE JACOTOT.

*Pensionnat et classe d'externes dirigés par J. T. X. Würth, avocat, docteur en philosophie et ès-lettres.*

Les objets de l'enseignement sont le français, le hollandais, le grec, le latin, l'histoire, la géographie et les mathématiques. Les jeunes gens dont les parens le désirent peuvent apprendre l'allemand, l'italien, l'anglais, la tenue des livres, l'arithmétique commerciale, les élémens du droit, la musique, le dessin et les autres arts d'agrémens.

Le directeur est autorisé à délivrer des certificats pour être admis à l'université en passant un examen.

Deux sous-maîtres actifs et instruits surveillent les répétitions.

Mener les jeunes gens sans contrainte par la récompense et le bon ordre, gagner les cœurs des élèves, chercher à leur inspirer l'amour du travail, renvoyer sans ménagement les élèves indociles, veiller avec la sollicitude d'un père tendre et éclairé à tout ce qui compose une éducation basée sur les talens, la vertu et la religion, tel est le système que le directeur a toujours suivi et qu'il perfectionnera d'année en année en profitant des leçons de l'expérience.

Tous les jeudis à 9 heures il y a une séance publique à l'enseignement universel.

Le directeur invite les parens et les amis de l'instruction à y assister, à interroger les élèves et à juger de la méthode de M. Jacotot d'après les résultats. Après les exercices les élèves réciteront l'une ou l'autre scène tirée des meilleurs auteurs dramatiques, français, hollandais et latins, et liront quelques unes des compositions qu'ils auront faites pendant la semaine.

Le prix pour la pension, y compris l'instruction, est de 350 fl. des P.-B. par an, payables par trimestre et d'avance.

Le prix pour les externes est de 15 fls. des P.-C. par trimestre payables d'avance pour les élèves qui étudient tous les objets. Les élèves qui n'étudient qu'un seul objet ne payent que la moitié.

Les cours recommenceront le 1er octobre prochain. (57)

( ) AVIS AUX AMATEURS DE PLANTES.

J. Bte. Mertens, père jardinier fleuriste, membre de la société d'agriculture de la ville de Louvain, a l'honneur d'informer le public que le 25 septembre 1827, à 2 heures de relevée, il fera vendre publiquement, par Me Bertrand, notaire, en son domicile à Liège, Place St. Pierre, une nombreuse et superbe collection d'oignons, de fleurs de Hollande fleurissant en hiver, de même qu'une belle collection de Plantes d'agrément, pour serres et orangeries, parmi lesquelles se trouvent de beaux camélias et orangers.

Toutes ces plantes etc. pourront être examinées le jour de la vente dès les neuf heures du matin.

Beaux quartiers garnis avec ou sans pension, rue Chaussée des Prés n. 350. (66)

*Pensionnat de St. Jean Sart, commune d'Aubel, province de Liège.*

Le directeur de cet établissement a l'honneur d'annoncer au public que la rentrée, après les vacances, aura lieu le 26 septembre. On y enseigne le Hollandais, le Français, l'Allemand, l'Histoire tant ancienne que moderne, la Géographie, les Mathématiques, l'Écriture, etc.

On procurera aux élèves qui le désirent, mais à leurs frais, un maître d'Anglais, d'Italien, de Dessin, de Musique vocale et instrumentale.

Les parents qui voudraient y placer leurs enfans peuvent s'adresser à M. Sutor, directeur qui fera tous ses efforts pour mériter leur bienveillance, en donnant à l'instruction des élèves qui lui seront confiés les soins les plus assidus. (34)

(542) Lundi premier octobre 1827 et le lendemain, s'il y a lieu, les héritiers de M. Martin Joseph Stasse en son vivant, desservant la succursale de Fallais, canton d'Avennes, arrondissement de Huy, feront vendre aux enchères publiques, en la maison qu'il occupait audit Fallais, par le ministère de M Paillet, notaire audit lieu, tout le mobilier du défunt, consistant en garde-robes, commodes, armoires, tables, chaises, deux horloges, bois de lit, lits de plumes, matelats, batterie de cuisine, vins, livres de théologie et autres et généralement tous les meubles délaissés par le défunt, à crédit.

(534) Le 26 septembre, à quatre heures de relevée, il sera vendu aux enchères, au rivage du quai d'Avroy, vis-à-vis des Augustins, deux bateaux en bon état, l'un de la capacité de 50 tonneaux et l'autre de 34.

Au n. 546, rue du Pont d'Avroy, on vend des vers à farine, à juste prix. (49)

Chambres garnies à louer ensemble ou séparément. S'adresser place du Marché vis-à-vis l'Hôtel de Ville, n. 15. (70)

Quartier à louer. S'adresser derrière St.-Denis n. 642. 73

Beaux quartiers ou chambres garnis ou non, à louer rue Sœurs de Hasque, n. 162, 72

J. P. Mdsu, rue Vinave-d'Isle, n. 52, qui se charge de tous genres d'affaires, échange les espèces d'or et d'argent; louis vieux, carlins souverains, pistoles à 11 fls. 68 et l'agio en sus d'après le poids; 2 p. 010 agio sur les gros sous et les pièces de 13 liards; louis de poids avec agio; louis légers, couronnes rognées, toutes pièces hors de cours, etc. à un taux avantageux.

Il se charge de l'achat d'effets publics sur toutes places avec économie. (527)

M. Berryer, marchand orfèvre, sur le Marché, à Liège, achète couronnes légères, louis vieux et neufs, louis de fabrique, pièces antiques en or et en argent, et toutes les monnaies à des prix avantageux.

( ) A louer pour le quinze mars prochain une ferme bâtie à neuf, contenant onze bonniers 85 perches 12 aunes de jardin et prairies, les mieux arborées de la province, et un bonnier Pays-Bas de terre labourable, longeant la nouvelle route royale de la Vesdre, devant Fraipont, commune d'Oue; cette ferme par sa situation et les bâtimens d'exploitation est très propre à un roulier.

S'adresser au propriétaire, à la maison de maître, attenante à ladite ferme, pour en connaître les prix et conditions.

Mercredi 26 septembre 1827, deux heures de relevée, les immeubles ci-après, appartenant aux enfans Lejeune de Chainoux, seront réexposés en vente, pardevant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau place du Péron, au-dit Herve, par le ministère de M. Ophoven, notaire commis par jugement.

1<sup>er</sup>. Lot. Une maison récemment bâtie avec un petit jardin vis-à-vis, située au village de Chainoux commune de Battice.

2<sup>me</sup>. Lot. Une autre maison, joignant la précédente. Le tout occupé par le Sieur Lejeune, père.

S'adresser pour en connaître les charges, clauses et conditions en l'étude dudit notaire, à l'hôtel d'Autriche à Herve. (1)

Des ouvrières en modes ou en lingerie, peuvent se présenter au n. 760, pied du Pont-d'Île. (61)

On cherche un petit bien pour mars prochain. S'adresser rue au Potay, n. 297. (53)

(527) Adjudication définitive.

Le mardi 16 octobre 1827, à deux heures de l'après-dînée, il sera procédé par le ministère de M<sup>re</sup> Bertrand, notaire à Liège en son étude, place St.-Pierre, à la vente définitive et sans remise, d'une maison en très bon état, avantageusement placée pour le commerce, sise à Liège, rue St.-Hubert, n. 578, à côté de l'Hôtel du Gouvernement. S'adresser pour connaître les charges et conditions de cette vente à Maître Bertrand, notaire susdit.

(528) Adjudication en vertu de jugement.

Il sera procédé le jeudi 18 octobre 1827, à deux heures de relevée, par le ministère de M<sup>re</sup> Bertrand, notaire, et pardevant M. le juge de paix du canton de l'Ouest de cette ville, en son bureau rue Plattes-Pierres, à l'adjudication aux enchères publiques de deux maisons situées à Liège, faubourg Sainte Marguerite, numéros 7 et 8, à l'entrée de la ville. Les titres de propriété et conditions sont déposés en l'étude dudit M<sup>re</sup> Bertrand, notaire.

(518) Vente du Couvent des Urselines à Huy.

Cette belle propriété n'ayant pas été adjugée le 31 août sera remise en vente le 29 septembre 1827, à dix heures du matin en l'étude du notaire Grégoire, à Huy, sur la mise à prix de 15,000 fls.

S'adresser pour renseignements audit notaire et à M. Jenux, avocat, rue des Sœurs Grises, à Liège.

( ) Vendredi 28 septembre 1827, à deux heures de relevée en l'étude du notaire Delvaux, sise Place Verte, à Liège, il sera vendu sur licitation pour sortir d'indivision. 1<sup>o</sup> une maison avec cour, circonstances et dépendances située à St. Gilles lez Liège n. 1054, occupée par T. Bertrand.

2<sup>o</sup> Une autre maison, circonstances et dépendances n. 1055, occupée par M. Lhoest avec un jardin de 27 perches et dépendances, même situation.

Ces maisons seront d'abord exposées en deux lots ensuite en un seul.

3<sup>o</sup> et une bonne rente de sept florins du royaume. S'adresser audit notaire Delvaux.

VENTE D'UNE MAISON.

Judi, 27 septembre 1827, à deux heures de relevée, pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Plattes-Pierres, il sera procédé par le notaire Deleschy, commis à cet effet, à la vente aux enchères d'une maison de commerce, portant le n. 294, sise au faubourg Sainte Marguerite, et joignant d'un côté à Gilbert Péters, et de l'autre à Charles Coeffers.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, à M. le juge de paix susdit, ou au notaire Deleschy, qui est dépositaire des titres de propriété. (36)